



12 janvier 1983

p.B.72.9.15.1. - JL/vz

3001 Berne, le 7 janvier 1983

Réunion de Madrid dans le cadre des suites de la CSCE - Etat des travaux

Au Conseil fédéral
 Département des affaires étrangères. Proposition du
 7 janvier 1983 (annexe)

Réunion de Madrid dans le cadre des
 suites de la CSCE - Etat des travaux

Conformément à la proposition le Conseil fédéral

1. Réuni depuis le 9 d é c i d e : er à Madrid pour une nouvelle

Il est pris connaissance du rapport du Département des affaires étrangères.

le cadre des suites de la CSCE, les représentants des 35 Etats participants ont décidé d'interrompre leurs travaux le vendredi 17 décembre 1982 pour les reprendre le mardi 8 février 1983.

La période qui a précédé la reprise des travaux le 9 novembre, loin d'être caractérisée par une amélioration des relations

Extrait du procès-verbal:

- EDA 8 pour exécution
- EMD 4 pour connaissance

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

une détérioration de celles-ci qui fut pro-
 la poursuite et l'intensification de
 l'action militaire soviétique en Afghanistan, par la dissolu-
 tion du syndicat "Solidarité", par la persécution toujours
 plus systématique des groupes
 l'Est, notamment ceux qui militent dans les pays de
 de la surveillance de l'application de l'Acte Final d'Helsinki,
 et par la diminution très sensible de l'émigration juive
 d'Union soviétique. Enfin, la course aux armements, malgré les
 négociations de Genève en cours, s'est poursuivie et s'est
 accentuée.





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.72.9.15.1. - JL/vz

3003 Berne, le 7 janvier 1983

Distribuée

Au Conseil fédéral

Réunion de Madrid dans le cadre des
 suites de la CSCE - Etat des travaux

1. Réunis depuis le 9 novembre dernier à Madrid pour une nouvelle étape - la sixième depuis le 11 novembre 1980 - de la réunion dans le cadre des suites de la CSCE, les représentants des 35 Etats participants ont décidé d'interrompre leurs travaux le vendredi 17 décembre 1982 pour les reprendre le mardi 8 février 1983.

La période qui a précédé la reprise des travaux le 9 novembre, loin d'être caractérisée par une amélioration des relations Est-Ouest, a connu une détérioration de celles-ci qui fut provoquée à la fois par la poursuite et l'intensification de l'action militaire soviétique en Afghanistan, par la dissolution du syndicat "Solidarité", par la persécution toujours plus systématique des groupes d'opposants dans les pays de l'Est, notamment ceux qui militaient dans les groupes chargés de la surveillance de l'application de l'Acte final d'Helsinki, et par la diminution très sensible de l'émigration juive d'Union soviétique. Enfin, la course aux armements, malgré les négociations de Genève en cours, s'est poursuivie et s'est accentuée.

C'est donc dans ce climat tendu que les 35 délégations se sont retrouvées à Madrid, avec des positions largement irréconciliables. Soviétiques et pays de l'Est souhaitaient, pour leur part, reprendre la négociation comme si rien ne s'était passé depuis décembre 1981. En revanche, les Occidentaux sont revenus à Madrid avec une quinzaine d'amendements au document des N+N connu sous la cote RM 39, dont les plus importants, comme celui sur le droit de créer des syndicats indépendants, visent exactement l'effet contraire, à savoir faire en sorte que le document de clôture de Madrid tienne compte et reflète les événements qui ont eu une incidence négative sur les relations Est-Ouest.

De leur côté, la plupart des pays neutres et non-alignés, dont la Suisse, étaient d'avis que leur document RM 39 - présenté rappelons-le en décembre 1981 - avait besoin d'une mise à jour pour rester crédible, car il ne reflétait plus la réalité politique d'aujourd'hui. Ils réservèrent dès lors dans l'ensemble, bien qu'avec certaines nuances, un accueil favorable aux propositions d'amendements faites par les Occidentaux. La Suisse faisait en outre savoir dès le début qu'elle pourrait s'accommoder d'un document final d'une autre nature que le RM 39 - c'est-à-dire beaucoup plus court et limité à l'essentiel - considérant qu'un document politique doit refléter son temps, à défaut de quoi il est sans valeur, ou, pis encore, relève de l'illusionisme politique.

Dans un contexte aussi défavorable et avec des positions initiales aussi éloignées les unes des autres, les négociateurs n'avaient pas la tâche facile. Ils essayèrent

- 3 -

pendant près de six semaines et par tous les moyens (groupes de rédaction, contacts directs américano-soviétiques, groupes informels à participation restreinte mis sur pied par les N+N, etc. ...) de trouver des solutions acceptables par tous, mais sans succès. Aucun progrès ne put être enregistré aussi bien pour ce qui est des problèmes restés en suspens dans le RM 39 (zone, droits de l'homme, information) qu'en ce qui concerne les amendements occidentaux. La preuve était faite une fois de plus que les positions respectives de l'Est et de l'Ouest étaient difficilement réconciliables. Et si une discussion essentiellement polémique a pu être évitée (contrairement à ce qui s'était passé en février-mars 82), c'est avant tout grâce à des événements extérieurs à la réunion, comme le décès de Brejnev en URSS - avec comme corollaire l'éventualité d'une amélioration des relations américano-soviétiques -, la mise en liberté de Walesa et l'annonce de la prochaine levée de la loi martiale en Pologne.

celle-ci que devrait être mise en oeuvre la décision de

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'ajournement était donc inévitable. Qu'en est-il maintenant des perspectives de la réunion pour la phase suivante qui commencera le 8 février ?

à Madrid des propositions d'amendements au document RM 39. Celles-ci sont encore une fois plus qu'incertaines. On voit mal les Occidentaux ou les pays de l'Est modifier leur attitude d'une manière radicale. Les N+N, de leur côté, doivent se réunir les 27 et 28 janvier prochains à Berne afin de procéder à une nouvelle appréciation de la situation et d'examiner quelle politique ils entendent suivre. Il est apparu que la stérilité des débats de la phase qui vient de se terminer a eu pour effet de provoquer un changement dans

l'état d'esprit au sein des N+N et que plusieurs d'entre eux se sont rapprochés de la position exprimée dès novembre 1982 par la Suisse. Les Autrichiens, les Yougoslaves et dans une certaine mesure les Suédois considèrent maintenant également qu'il est nécessaire de mettre un terme à la réunion de Madrid si possible d'ici à la fin du mois de mars 1983, que se soit avec un document substantiel fondé sur une révision du RM 39 tenant compte dans une certaine mesure des propositions occidentales, ou avec quelque chose de moins ambitieux, mais qui préserverait quand même la continuité du processus de la CSCE, mettant celui-ci en quelque sorte au "frigorifère" pour des temps meilleurs.

Cette volonté de mettre un terme à la réunion de Madrid dans un délai pas trop éloigné pourrait cependant se heurter à celle de certains Etats, à l'Est comme à l'Ouest, qui auraient intérêt à prolonger les discussions tout au long de l'année 1983, année importante puisque c'est au cours de celle-ci que devrait être mise en oeuvre la décision de l'OTAN sur les missiles européens de portée moyenne. A cela s'ajoute que la conférence pourrait connaître une prolongation dans les trois cas suivants :

- a) Les Soviétiques et leurs alliés soumettent le 8 février à Madrid des propositions d'amendements au document RM 39.
- b) Les pays membres du Pacte de Varsovie mettent en discussion leur projet de "Traité de non-recours à la force et de sauvegarde des relations de paix" élaboré dernièrement à leur sommet de Prague.
- c) Enfin, il n'est pas exclu que les Suédois soumettent leur proposition d'une zone dénucléarisée comme adjonction au



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss
Décision 22
Decisione

mandat actuel de la Conférence sur le désarmement en Europe (CDE).
12. Januar 1983

A ce propos, nous avons fait tenir, d'entente avec le Département militaire fédéral, une réponse polie mais négative aux Suédois qui nous avaient sondés.

Sidg. Technische Hochschule Zürich;

Verlei 2. Nous vous proposons de prendre connaissance du présent rapport.

Departement des Innern. Antrag vom 15. Dezember 1982 (Beilage)
Finanzdepartement. Mitbericht vom 21. Dezember 1982 (Zustimmung)

Antragsgemäss hat der Bundesrat

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

beschlossen:

In Würdigung seiner der Eidgenössischen Technischen Hochschule Zürich geleisteten Dienste wird Dr. Jean Weiler, geboren am 14. August 1937, luxemburgischer Staatsangehöriger, wissenschaftlicher Adjunkt am Institut für Automatik und industrielle Elektronik, der Titel eines Professors verliehen.

Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal à :

- DFAE (8) pour exécution

Protokollauszug (Antrag ohne Beilage) an:

- EDI 11 (SR ETH 5, GS 2, PD. 3, ID 1) zum Vollzug
- EPD 7 zur Kenntnis
- EFK 2 " " "
- FinDel 2 " " "

Für getreuen Auszug,
der Protokollführer: